

TARIFS - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

CONTRIBUTION des FAMILLES :

(Calculée à partir du revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2024, impôt sur les revenus de l'année 2023)

CONTRIBUTION DES FAMILLES / MOIS (SUR 10 MOIS) *			
CATEGORIES	QUOTIENT FAMILIAL	ECOLE	COLLEGE
A	Jusqu'à 2580	35,50 €	44,50 €
B	De 2581 à 3682	46,50 €	54,50 €
C	De 3683 à 5513	58,00 €	65,00 €
D	De 5514 à 7168	67,00 €	74,00 €
E	De 7169 à 9373	76,00 €	84,00 €
F	De 9374 à 11027	87,00 €	95,00 €
G	De 11028 à 12902	98,00 €	105,50 €
H	De 12903 à 14335	108,00 €	116,00 €
I	De 14336 à 16541	114,00 €	124,50 €
J	De 16542 à 22054	121,00 €	133,50 €
K	De 22055 à 27568	129,00 €	141,50 €
L	De 27569 à 33082	134,50 €	151,50 €
M	Supérieur à 33083	Chaque famille choisit le montant de sa contribution qui doit être supérieure à 176,50 €	

*Assurance scolaire comprise (Mutuelle Saint Christophe)

Toutes les factures sont disponibles sur votre espace Ecole Directe.

DETERMINATION du QUOTIENT FAMILIAL :

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Afin de nous permettre de vous classer dans la bonne catégorie, veuillez nous fournir les documents suivants :

- Personnes mariées : copie intégrale de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023, établi par les services fiscaux français.
- Personnes vivant maritalement : copie intégrale des 2 avis d'impositions 2024.
- Si les parents sont en instance de divorce : fournir uniquement la copie intégrale de l'avis d'imposition 2024 du parent qui va avoir la garde de l'enfant ; nous joindre également une copie de l'ordonnance de non-conciliation.
- Parents divorcés ou séparés : fournir uniquement la copie intégrale de l'avis d'imposition 2024 du parent qui a la garde de l'enfant.
- Pour les gardes alternées : fournir les copies intégrales des avis d'imposition 2024 des 2 parents ayant la garde alternée de l'enfant. Une facture sera établie par moitié en tenant compte du revenu fiscal de chaque parent.

REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION des FAMILLES :

- 20% pour le deuxième enfant
- 50% pour le troisième enfant
- 75% à partir du quatrième enfant

PRIX des REPAS

- Repas au forfait Ecole : **5,50 €** Forfait facturé mensuellement (sur 10 mois).
- Repas au forfait Collège : **5,75 €** Forfait facturé mensuellement (sur 10 mois).
- Repas occasionnel : **6,60 €**
- Forfait spécial appliqué aux élèves qui apportent leur repas pour raisons médicales : **3,50 €**

Forfait facturé mensuellement sur 10 mois (incluant la surveillance, l'utilisation du self, etc....) »

MATERNELLE :

- Garderie : forfait de **36 €** par mois (tout mois entamé est dû) ou **5,30 €** par garderie exceptionnelle
- Enseignement musical : **6.90 €** par mois

ELEMENTAIRE :

- Etude du soir : forfait de **26,50 €** par mois (tout mois entamé est dû).
- Enseignement musical : **6,90 €** par mois

SPORT COLLEGE, participation aux transports :

- **68,00 €** par an

SORTIES et VOYAGES SCOLAIRES :

Au cours de l'année, des sorties ou voyages pédagogiques peuvent être organisés. Une participation sera demandée aux familles.

REGLEMENT :

1. Par prélèvement (d'octobre à juillet). Mandat de prélèvement SEPA à compléter si ce n'est déjà fait.
Les frais bancaires vous seront refacturés en cas de rejet.
2. Par virement. Un RIB de l'établissement vous sera transmis à votre demande.
3. Par carte bancaire (ou à défaut chèque ou espèces)

ASSURANCE SCOLAIRE :

Tous les élèves scolarisés à Sainte-Marie des Ursulines bénéficient d'une assurance scolaire pour l'année scolaire en cours. L'option choisie pour tous les élèves est la garantie « SCOLAIRE TRAJET et EXTRA-SCOLAIRE » couvrant les élèves pour les activités scolaires et extra-scolaires. La garantie s'applique toute l'année, pendant les vacances et en dehors des horaires scolaires. Elle est également applicable à toutes les sorties organisées par l'établissement.

ATTENTION :	les vols, dégâts matériels et vestimentaires causés par les élèves entre eux sont exclus de la garantie. Ils sont couverts par la seule responsabilité civile du chef de famille.
--------------------	---

Pour toutes informations complémentaires, veuillez-vous adresser à l'établissement.